

## Mise en place du dispositif de vidéoprotection à Tulle

### Un dispositif sécurisé et encadré

Le système compte sept points de captation équipés de 13 caméras. L'accès aux images est strictement limité aux agents de la Police municipale ainsi qu'au Maire en sa qualité d'Officier de Police Judiciaire.

Conformément à la réglementation, le dispositif est conforme au RGPD, avec l'accompagnement d'un Délégué à la Protection des Données. Les images enregistrées sont automatiquement supprimées au bout de 30 jours.

### Un investissement pérenne et soutenu par l'État

Le coût global du projet s'élève à 120 000 € TTC, comprenant :

- La fourniture et l'installation des caméras et de l'enregistreur
- Les travaux de génie civil pour le déploiement de la fibre optique et des alimentations électriques
- L'acquisition des panneaux d'information réglementaires

Toutes les caméras sont reliées à une fibre optique propriétaire, garantissant une qualité optimale d'image et de transmission.

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier de l'État via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, à hauteur de 50 % du montant hors taxes, soit 50 000 €.

### Des coûts de fonctionnement maîtrisés

La Ville a veillé à limiter les charges fixes liées à ce dispositif. L'autonomie en matière d'infrastructure réseau, grâce à un réseau de fibre optique déployé par la Ville, supprime toute dépense auprès d'un opérateur privé.

La gestion, la supervision technique et la maintenance sont assurées en interne par les services municipaux, évitant le recours à la sous-traitance et garantissant une réactivité accrue si besoin.

Le seul coût de fonctionnement régulier concerne la consommation électrique liée à l'ensemble de l'installation.